

# RÈGLEMENT DE JEU PAR TIRAGE AU SORT SANS OBLIGATION D'ACHAT AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE

## Jeu AMP VIBRATIONS- Aéroport Marseille Provence

### **1. Organisation du Jeu**

La Société AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE, SA à directoire (s.a.i.), immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 790 043 954, ayant son siège social à l'AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE 13700 MARIIGNANE (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organisé du 07 avril 2025 au 28 juillet 2026 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé « AMP VIBRATIONS » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de participation au jeu « AMP VIBRATIONS », ainsi que les modalités de détermination des gagnants et d'attribution des dotations. La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que des dispositions relatives à la protection des données personnelles.

### **2. Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, à l'exclusion des membres du département Communication de la Société Organisatrice, du personnel des boutiques participantes au Jeu et du personnel de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

### **3. Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants à l'intérieur du T1 de l'AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE : Totems AMP VIBRATIONS, sur les réseaux sociaux et sur le site internet de l'Aéroport Marseille Provence

### **4. Dotations mises en jeu**

- 6 x 2 places pour le festival Marsatac réparties comme suit :
  - o 4 x 2 places pour le 12 juin 2026
  - o 2 x 2 places pour le 13 juin 2026
- 6 x 2 places pour le Jardin Sonore Festival réparties comme suit :
  - o 3 x 2 places pour le 10 juillet 2026
  - o 3 x 2 places pour le 11 juillet 2026
- 10 x 2 places pour le festival international de piano de la Roque d'Anthéron.
  - o 10 x 2 places le vendredi 1er août 2026 à 21h

### **5. Modalités de participation au Jeu**

Durée : du 07/04/2026 au 28/07/2026

Date limite de participation : 28/07/2026 à 23h59

**5.1.** Le Jeu est accessible à toute personne remplissant les conditions définies à l'article 2 des Conditions Particulières, se soumettant à la procédure décrite au présent article et qui se sera connectée à l'adresse <https://www.marseille.aeroport.fr/vibrations> (accès gratuit et illimité hors coût de communication 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).

#### **5.2. Modalités de participation :**

1) Le Participant devra répondre à un questionnaire de 3 questions intitulé « Quiz AMP VIBRATIONS » :

Question 1 :

Quel style musical est principalement mis à l'honneur au festival Marsatac ?

- A) Électro et rap
- B) Jazz et blues
- C) Classique

Question 2 :

Dans quelle ville se déroule le Jardin Sonore Festival ?

- A) Aix-en-Provence
- B) Marseille
- C) Vitrolles

Question 3 :

Quel instrument est au centre du Festival de La Roque d'Anthéron ?

- A) Le piano
- B) Le violon
- C) La guitare

2) Le Participant devra remplir et valider le formulaire de participation en précisant les informations suivantes qui valent pour son inscription au Jeu : nom, prénom, code postal, adresse mail.

3) Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent pour preuve de son identité dans l'attente de la présentation des justificatifs afférents.

## **6. Détermination des gagnants**

3 tirages au sort seront réalisés pendant la durée du jeu :

Tirage n°1 : le 30 avril 2026, pour remporter 6 x 2 places pour le festival Marsatac

Tirage n°2 : le 29 mai 2026, pour remporter 6 x 2 places pour le Jardin Sonore Festival

Tirage n°3 : le 20 juillet 2026, pour remporter 10 x 2 places pour le festival international de piano de la Roque d'Anthéron.

Les gagnants seront contactés par email dans un délai de 5 jours après le tirage au sort.

## **7. Modalités d'obtention de la dotation**

Les gagnants obtiennent une confirmation de leur gain par mail sur l'adresse mail remplie dans le formulaire de participation.

Les gagnants seront contactés par email dans un délai de 5 jours après le tirage au sort.

## **8. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **8.2 Accès au règlement**

Le règlement du Jeu ainsi que les informations relatives au traitement des données personnelles sont accessibles à tout moment pendant la durée du Jeu via un lien disponible sur la page du Jeu. <https://www.marseille.aeroport.fr/vibrations>

## **9. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

## **10. Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de 6 mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : [nicolas.lafon@playmaker.fr](mailto:nicolas.lafon@playmaker.fr)

## **11. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Les données personnelles sont destinées à la Société Organisatrice et à son sous-traitant Playmaker, agissant en qualité de sous-traitant au sens du RGPD.

Ces entités s'engagent à traiter les données personnelles conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

Elles sont destinées à la Société Organisatrice ainsi qu'à l'agence Playmaker pour la délivrance des gains dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants. Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont les suivantes : nom, prénom, adresse email et code postal. Les données peuvent être transmises à des sous-traitants techniques situés au sein ou en dehors de l'Union européenne. Dans ce dernier cas, des garanties appropriées encadrent ces transferts conformément à la réglementation en vigueur.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 6 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur l'Aéroport Marseille Provence. Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « Politique de Protection des Données à Caractère Personnel – RGPD » à l'adresse suivante : <https://www.marseille.aeroport.fr/mentions-legales#c5272> . Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition aux données les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à [Laure.journeau@mrs.aero](mailto:Laure.journeau@mrs.aero). En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

## **12. Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.